

Foire aux questions

Pour adhérer à la Fédération française de randonnée pédestre, le certificat médical est-il obligatoire ?

Oui.

Le certificat médical attestant de la non contre-indication de la pratique de la randonnée pédestre (et des autres activités physiques pratiquées par une association affiliée) est obligatoire conformément au Code de la santé publique.

En conformité avec une résolution votée par l'AG fédérale en avril 2010, ce certificat datant de moins d'un an est exigible lors de la première prise et du renouvellement de la licence et de la « randocarte » à partir 1er septembre 2010, début de la saison sportive.

La non contre-indication peut être relative, assortie de recommandations ou de limites indiquées par le médecin généraliste qui délivre le certificat.

Ce sont les associations qui conservent les certificats de leurs adhérents.

Quelle est la taille optimale d'un groupe de randonneurs ?

Il n'y a pas de quota, à proprement parler.

Le nombre de personnes prises en charge découle de l'obligation de sécurité qui incombe à l'animateur.

Il varie en fonction du terrain, de la condition physique des personnes... Il variera aussi selon la nature du groupe, enfants, ados, adultes, personnes âgées...

A l'animateur de juger quel est le nombre optimal pour pouvoir remplir son obligation de sécurité.

Si c'est nécessaire, on prévoit deux animateurs, dont l'un fait le serre-file.

Une disposition qu'une association peut faire figurer dans son règlement intérieur.

Sur la route, en groupe, marcher à droite ou à gauche ?

La Fédération française de la randonnée pédestre a donné instruction à ses associations fédérées d'observer les consignes suivantes lorsque les parcours de randonnée ne peuvent éviter des portions de route ouvertes à la circulation automobile : code de la route, art R.412-34 et suivants

En agglomération et hors agglomération, s'ils existent, il faut utiliser les trottoirs et les accotements, quel que soit le côté où ils se trouvent, à droite ou à gauche.

Hors agglomération, lorsqu'il n'y a ni accotement ni trottoir.

Lors d'une sortie associative avec un animateur, le groupe de randonneurs constitue un groupement organisé. Il faut marcher soit à gauche en file indienne (en colonne par un) soit à droite en groupes de 20 mètres maximum, distants d'au moins 50 mètres les uns des autres.

C'est la sécurité du groupe qui guide le choix qui revient à l'animateur.

Le code de la route ne mentionne pas le port de gilet fluo mais c'est une sage précaution de le faire porter par l'animateur en tête et le serre-file.

Quelles recommandations pour les randonneurs en période de chasse ?

Les randonneurs sont confrontés au problème des chasseurs chaque année en période de chasse : ils partagent un même territoire avec les chasseurs, comme avec les cyclos, les équestres, etc...

Tous ont la même légitimité dans l'espace naturel.

Il faut donc trouver un modus vivendi qui permette la pratique de chacun.

La concertation est toujours plus productive que l'affrontement bien que les randonneurs soient souvent irrités par la pratique des chasseurs.

Voici ce que recommandent les chasseurs aux autres usagers de l'espace naturel, dont les randonneurs :

Quel comportement à avoir face au chasseur ?

Un comportement normal.

Il suffit de respecter sa pratique, il respectera la vôtre.

Respectez les panneaux indiquant la présence de palombières ou de battues.

Foire aux questions

Comment respecter le chasseur ?

En vous faisant connaître auprès de lui sans aucune agressivité. Il vous indiquera ce qu'il faut faire : silence, respecter une distance, faire un détour, etc....pour vous assurer un maximum de sécurité sans pour autant le gêner et vous empêcher de passer et de faire votre randonnée.

Vous pouvez discuter avec les chasseurs.

Conduite à tenir en traversant une battue :

En faisant une randonnée, vous vous trouvez face à une battue.

S'il y a des panneaux temporaires placés en travers du chemin, respectez-les.

Sinon :

1. prenez contact avec le premier chasseur posté pour connaître l'étendue du territoire chassé et la situation en cours (le gibier est-il levé ?)
2. Regroupez les randonneurs pour traverser ensemble sur le chemin, sans bruit ni agitation inutile. Eviter le casse-croûte au milieu de la battue !
3. Apprendre à faire la différence entre situation de battue et action de chasse proprement dite, quand les chiens aboient par exemple.

Dans ce cas, il vaut mieux s'arrêter et attendre que l'action s'éloigne, ce qui est généralement très rapide.

Et puis, les battues ne durent pas toute la journée.

Vous pouvez vous informer des dates des battues auprès des sociétés de chasse de la région que vous traversez.

Consulter le site de la fédération nationale des chasseurs :

www.chasseurdefrance.com

Comment aller de Conques à Toulouse ?

L'itinéraire Conques - Toulouse emprunte plusieurs GR: 65 - 62B - 36 - 46.

Il est décrit dans le tout nouveau topoguide "Le chemin de Conques à Toulouse"

Quel est l'âge idéal pour randonner ?

Il n'y a pas d'âge idéal : jamais trop jeune ni trop vieux pour randonner.

La randonnée pédestre est une activité sportive non traumatisante, accessible à tous et se pratiquant de manières différentes. Elle n'apporte que des bénéfices à la santé. A chacun d'adapter sa pratique à ses envies et ses capacités physiques. Une visite médicale avant de commencer la pratique est conseillée, par exemple pour déceler un problème cardiaque

Pas d'âge limite non plus pour les enfants pourvu que la randonnée leur soit adaptée...

Pour que la randonnée se déroule dans de bonnes conditions, ne pas oublier les recommandations élémentaires : consulter la météo, bien apprécier le temps de marche, partir avec une documentation suffisante (carte et boussole et savoir s'en servir), équipement adapté, ravitaillement et boisson...

Le débutant a intérêt à intégrer une association de randonneurs pour randonner en sécurité.